PROGRAMME DE FORMATION

TVA : Principes et territorialité

DURÉE : 1 jours I 14 heures

MODALITÉ D'ORGANISATION : Mixte

Informations

PUBLIC VISÉ

Directeurs financiers, contrôleurs de gestion, analystes financiers et comptables souhaitant fiabiliser leurs analyses avec l'IA.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Appliquer les règles de territorialité de la TVA aux opérations complexes d'échanges extra ou intracommunautaires de biens.

Respecter les obligations formelles.

Identifier et déterminer dans chaque cas qui, du fournisseur ou du client, est redevable de la TVA et dans quel pays.

Identifier les cas d'autoliquidation de la TVA sur les achats de biens.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter afin que nous puissions vous accompagner et vous orienter au mieux dans votre demande et vos démarches.

Modalités pédagogiques

MODALITÉS

Formation dispensée en présentiel ou à distance (sur demande) par un formateur professionnel de la comptabilité et de la finance : apports théoriques, exercices de mise en situation professionnelle. Programme, supports et fiches pratiques remis aux stagiaires. Supports pédagogiques utilisés : vidéos, documents PDF, PowerPoint et quiz.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée en présentiel ou à distance (sur demande) par un formateur professionnel de la comptabilité et de la finance : apports théoriques, exercices de mise en situation professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Avant la formation : audit des besoins et du niveau

En cours de formation : Évaluation en continu de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur lors de mises en situation et cas pratiques.

À la fin de la formation : évaluation de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur, évaluation des acquis : Quiz/QCM de fin de module.

Formation qualifiante : certificat de réalisation en fin de formation

Contenu pédagogique

01 - Introduction et tour de table

- Présentation des étapes et thématiques abordées : sommaire du module/parcours de formation.
- Validation des objectifs avec chaque apprenant.
- Tour de table guidé : échanges et positionnement des acquis et des besoins de chacun.

02 - Connaître le champ d'application de la TVA et la territorialité de la TVA

- Connaître le champ d'application de la TVA.
- Maîtriser les taux de TVA applicables en France : analyser l'exigibilité de la TVA selon la nature des opérations.
- Les ventes en France : analyser le régime des échanges intracommunautaires, les livraisons intracommunautaires, les acquisitions intracommunautaires.
- Analyser le régime des livraisons de biens effectuées avec des pays hors Union européenne, les exportations, les importations, la procédure d'autoliquidation de la TVA.

03 - La déclaration de TVA et les déclarations (CA3, DEB)

- Les différents régimes de TVA : franchise en base, régime simplifié, régime réel.
- Les achats et ventes en franchise de TVA.
- Les déclarations (CA3, DEB) : les régimes spécifiques, PBRD et ventes à distance.
- Les opérations connaissant une application particulière à la TVA.

04 - Les spécificités et particularités

- Contrôler la correcte réalisation des obligations déclaratives et des cas d'identification dans un autre État.
- Les mentions spécifiques sur factures.

05 - Récupérer une TVA étrangère

- Récupérer une TVA étrangère : les cas d'immatriculation à l'étranger.
- La procédure de remboursement.

06 - Valider les acquis et clôturer la formation

- Bilan et évaluation finale de la formation.
- Enquête de satisfaction à chaud.

Modalités d'évaluation

Avant la formation : audit des besoins et du niveau

En cours de formation : Évaluation en continu de la compréhension et de l'assimilation des

savoirs et savoir-faire par le formateur lors de mises en situation et cas pratiques.

À la fin de la formation : évaluation de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur, évaluation des acquis : Quiz/QCM de fin de module.

Formation qualifiante : certificat de réalisation en fin de formation